

InitiaSciences

Code de conduite des Mentor·e·s et Mentoré·e·s

Le Code de conduite d'InitiaSciences, personne morale sans but lucratif qui œuvre pour la mise en place d'un système de mentorat en recherche scientifique pour les jeunes du secondaire et du Cégep (ci-après "mentoré·e·s") par des étudiant·e·s au cycles supérieurs et au post-doctorat (ci-après "mentor·e·s") s'applique automatiquement aux mentor·e·s et aux mentoré·e·s qui participent à un projet de mentorat et à toute autre personne impliquée dans le programme de mentorat d'InitiaSciences.

Le Code de conduite d'InitiaSciences encadre donc la relation entre les mentor·e·s et leurs mentoré·e·s (ci-après "relation mentorale") afin de s'assurer de son bon déroulement.

Il vise aussi à prévenir toute forme d'inconduite entre les mentor·e·s, adultes, et les mentoré·e·s qui pourraient être mineur·e·s.

Le bureau d'InitiaSciences se réserve le droit à sa pleine et entière discrétion de sanctionner tout manquement des mentor·e·s ou des mentoré·e·s au présent code de conduite et de prendre des mesures en conséquence, telles qu'un avertissement ou une exclusion du programme selon la gravité du manquement.

Article 1 : Principes directeurs

- Le mentorat repose sur le consentement volontaire des mentor·e·s et des mentoré·e·s.
- Le mentorat est basé sur la confiance mutuelle, le respect et la gratuité.
- Le présent code de conduite vise :
 - Toutes les personnes impliquées dans la supervision des mentoré·e·s du programme InitiaSciences, soit les mentor·e·s InitiaSciences, leurs superviseur·e·s en recherche, et tout autre membre du laboratoire accueillant les mentoré·e·s.
 - Tou·te·s les jeunes au secondaire et au Cégep impliqué·e·s dans une relation mentorale avec un·e mentor·e InitiaSciences, ainsi que leurs représentant·e·s légaux ou légales le cas échéant.

Article 2 : Cadre de la relation mentorale

Tant que dure leur participation au programme InitiaSciences, la relation entre les mentor·e·s InitiaSciences et leurs mentoré·e·s doit strictement se limiter à la relation mentorale, en lien avec la convention de recherche préalablement validée par le bureau d'InitiaSciences.

Ainsi, le ou la mentor·e et les mentoré·e·s s'engagent :

- Avant la première prise de contact entre mentor·e et mentoré·e·s : à obtenir le consentement d'un·e parent·e ou représentant·e légale de chaque mentoré·e mineur·e;
- Lors des échanges à distance entre mentor·e et mentoré·e·s, à n'utiliser que les plateformes prévues à cet effet par le bureau d'InitiaSciences ;

- Lors des contacts entre mentor·e et mentoré·e·s, à ne jamais utiliser leur numéro de téléphone personnel, leurs réseaux sociaux ou tout autre moyen non approuvé par le bureau d'InitiaSciences ;
- Lors des rencontres en personne entre mentor·e et mentoré·e·s, à ne se rencontrer que dans des lieux publics, préalablement définis et validés avec le bureau d'InitiaSciences (jamais au domicile des mentoré·e·s ou du/de la mentor·e) ;
- Lors des rencontres en personne entre mentor·e et mentoré·e·s : à ne rencontrer en personne les mentoré·e·s qu'en groupe de deux au minimum, jamais seule à seule ;
- Pour les communications et rencontres entre mentor·e et mentoré·e·s : à les restreindre aux jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) et à des horaires raisonnables (8:00-18:00) ;
- Pour les communications et rencontres entre mentor·e et mentoré·e·s : à les limiter à l'objet du mentorat InitiaSciences, soit le projet de recherche validé au préalable ;
- À informer immédiatement le bureau d'InitiaSciences de tout écart potentiel ou avéré aux consignes ci-dessus, qu'il soit volontaire ou involontaire.

Toute sollicitation du ou de la mentor·e par un·e de ses mentoré·e·s s'écartant du cadre de la relation mentorale (sujet d'ordre familial, personnel, psychologique, etc) devra être référée par le ou la mentor·e à des personnes-ressources ou à un·e professionnel·le qualifié·e.

Article 3 : Intégrité et responsabilité des mentor·e·s

Les mentor·e·s sont responsables de l'encadrement, de la sécurité et de l'intégrité physique de leurs mentoré·e·s durant toute leur participation au programme InitiaSciences. À cette fin, le ou la mentor·e s'engage :

- À demeurer l'interlocutrice ou interlocuteur privilégié·e et principal·e des chacun·e de leurs mentoré·e·s pour toute question relative au programme InitiaSciences et au projet de recherche ;
- À s'assurer que les tâches et activités proposées à ses mentoré·e·s restent dans les limites de la convention de recherche préalablement validée et du cadre du programme InitiaSciences ;
- À ne pas déléguer son rôle de mentor·e à une autre personne, qu'il s'agisse d'un·e autre membre de son équipe de recherche, de son ou sa superviseur·e ou d'une personne externe.

Les mentor·e·s ont pour responsabilité d'accompagner et de guider les mentoré·e·s dans leur découverte de la recherche scientifique et l'accomplissement de leur projet de recherche, en leur garantissant un climat propice à l'apprentissage. Elles et ils doivent être conscient·e·s de leur rôle de modèles auprès des jeunes bénéficiant du programme, et se comporter en conséquence.

Le ou la mentor·e·s s'engage donc :

- À respecter le cheminement des mentoré·e·s de son équipe et à encourager leur autonomie, tout en leur offrant son support ;
- À respecter **en tout temps** la dignité, l'intégrité et les droits des mentoré·e·s, et à s'assurer que leur environnement de travail soit également respectueux de leur dignité, de leur intégrité et de leurs droits ;
- À garder confidentiels les renseignements sensibles qu'elle ou il pourrait apprendre dans le cadre de la relation mentorale, sauf dans le cas où les dissimuler relève de la non-assistance à personne en danger (par exemple, si l'intégrité physique ou mentale d'un·e de ses mentoré·e·s semble menacée). Dans ce dernier cas, le ou la mentor·e

s'engage à communiquer les informations nécessaires au plus vite à la personne-ressource d'InitiaSciences ;

- À ne pas faire accomplir aux mentoré·e·s des tâches dégradantes, pénibles, dangereuses pour leur santé mentale ou physique, et plus généralement des tâches externes au programme InitiaSciences ;
- À ne pas se placer, ou placer ses mentoré·e·s dans une situation ambiguë, inconfortable ou de conflit d'intérêts (par exemple, à ne pas leur donner de l'argent, à ne pas entretenir de relations intimes avec les jeunes, etc)
- À éviter de se prononcer sur des sujets qui ne relèvent pas de la relation mentorale (ex : la santé, le domaine juridique, les relations affectives, etc.).
- Si l'un·e au moins des mentoré·e·s de son équipe sont âgé·e·s de moins de 18 ans, à se mettre en relation avec les représentant·e·s légales ou légaux de ces dernier·e·s avant le début des rencontres mentor·e-mentoré·e·s.

Article 4 : Rôles et responsabilités des mentoré·e·s

Les mentoré·e·s reconnaissent :

- Que leur projet InitiaSciences fait partie intégrante des recherches de leur mentor·e ;
- Que leur relation mentorale les positionne comme des membres temporaires de la structure de recherche de leur mentor·e ;
- Que leur projet InitiaSciences est un travail d'équipe mené en collaboration avec d'autres mentoré·e·s.

À ce titre, les mentoré·e·s s'engagent donc :

- À s'investir dans leur projet InitiaSciences au meilleur de leur temps et de leurs capacités ;
- À assister aux rencontres à distance ou en présence avec leur mentor·e et à y être présent·e·s à l'heure convenue, ou à justifier à l'avance de leur absence ou retard le cas échéant ;
- À répondre aux communications de leur mentor·e et de leurs coéquipier·e·s dans un délai raisonnable ;
- À rester honnête dans la conduite de leur projet de recherche et à respecter l'intégrité et l'éthique scientifique (par ex : ne pas faire effectuer ses tâches par une personne extérieure à la relation mentorale, ne pas falsifier de données ou de résultats, ne pas plagier, ne pas briser la confidentialité des données le cas échéant, etc) ;
- À respecter **en tout temps** la dignité, l'intégrité et les droits des autres mentoré·e·s, de leur mentor·e et des autres membres de la structure qui les accueille ;
- À garder confidentiels les renseignements sensibles qu'elles ou ils pourraient apprendre dans le cadre de la relation mentorale, sauf dans le cas où les dissimuler relève de la non-assistance à personne en danger (par exemple, si l'intégrité physique ou mentale d'un·e de ses coéquipier·ère·s semble menacée). Dans ce dernier cas, les mentoré·e·s s'engagent à communiquer les informations nécessaires au plus vite à la personne ressource d'InitiaSciences ;
- À ne pas se placer, placer les autres mentoré·e·s ou placer son / sa mentor·e dans une situation ambiguë, inconfortable ou de conflit d'intérêts (par exemple à ne pas entretenir de relations intimes avec son ou sa mentor·e, avec un·e membre de la structure d'accueil ou avec un·e membre du bureau InitiaSciences, etc.)

Signature

En tant que *(rayer la mention inutile)* mentor·e / mentoré·e InitiaSciences :

- J'ai lu ce code de conduite et je m'engage à le respecter ;
- Je reconnais au bureau d'InitiaSciences le droit de juger tout non-respect du code de conduite de ma part ;
- J'ai conscience qu'en cas de non-respect de ce code, mon statut de mentor·e / mentoré·e au sein du programme InitiaSciences pourra être remis en cause.

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Signature : _____